

Image not found or type unknown



Versement d'une pension alimentaire a un enfant de 18 ans

Par **NEAU**, le **17/05/2010** à **21:13**

Bonjour, ma fille de 18 ans a quitté mon domicile, elle est a ma charge.
avec abandon de ses études
elle est herbergée hors departement chez les parents de son petit ami.
elle est parti sans me prevenir
son pere doit il continuer a lui verser la pension alimentaire